

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID : 027-212702542-20201009-43_20-DE



Conseil municipal du

9 octobre 2020

Délibération N°

2020-0043

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Mathieu MARCAL, Jacky CAPEL, Franck LAMBLARDY, Alain MIMEAU, Jean-Nicolas MASSON,
Absents représentés : Mmes Laurence HUZE, Anne-Maïté TURMEL, Ingrid MARCELPOIL, Déborah DOMINGUEZ, M. Ludovic SOULARD

Pouvoirs : Mme Déborah DOMINGUEZ a donné pouvoir à M. Jacky CAPEL, Mme Laurence HUZE a donné pouvoir, M. Ludovic SOULARD a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN, Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY

Membres en exercice : **15** Présents **10**

Votants **14**

Conseil convoqué le 05/10/2020

Secrétaire : M. Alain MIMEAU

Votes Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Cession de bois coupé au CCAS de Fontaine sous Jouy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner au CCAS de Fontaine sous Jouy 10 stères de bois provenant des coupes communales réalisées par les agents communaux.

pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Raphaël NORBLIN